

BASES DU CONCOURS 'MY EUROSTARS CITY'

1. LE CONCOURS

1.1 La promotion sera annoncée de la manière suivante :

- 1.1.1 Sur la page web du concours : www.myeurostarscity.com
- 1.1.2 À travers une campagne de communication (papier et en ligne) d'Eurostars Hotels.
- 1.1.3 Avec la campagne en ligne réalisée par Eurostars Hotels pendant les mois de la promotion.

1.2 Ces annonces permettront de connaître l'existence de la campagne "My Eurostars City" et donneront la possibilité au consommateur de s'inscrire sur la page web et participer à la promotion pour pouvoir accéder aux prix proposés.

2. FONCTIONNEMENT DE LA PROMOTION :

2.1 Déroulement de la promotion :

2.1.1 Entre le 21 octobre 2019 et le 27 avril 2020 se déroulera une action promotionnelle sur la page web www.myeurostarscity.com, avec une campagne de communication destinée aux clients comme indiqué précédemment. Les utilisateurs pourront participer à la promotion avec leurs vidéos jusqu'au 27 avril 2020. Après cette date, il ne sera plus possible d'envoyer des vidéos, et le délai des votes sera accessible jusqu'au 4 mai 2020.

2.1.2 Lors de ce concours un jury choisi par Eurostars Hotels sélectionnera 4 vidéos gagnantes parmi les participants. Le premier gagnant recevra 3 500 €. Le deuxième gagnant recevra 1 500 €. De plus, les troisième recevront deux accessits d'un week-end vers une destination européenne ou nationale.

2.1.3. Avec leurs votes, le public choisira les vidéos les plus populaires, avec un minimum de 300 votes. Les gagnants pourront profiter d'1 séjour d'une nuit à l'hôtel Eurostars Madrid Tower 5*.

2.1.4 Pour participer, les utilisateurs devront accéder à www.myeurostarscity.com et s'enregistrer en introduisant les données spécifiées dans le formulaire. De plus, ils devront publier leur vidéo sur Youtube et la partager avec nous via le formulaire.

2.1.5 Pour voter il n'est pas nécessaire d'être inscrit sur la page web. Un maximum de 3 votes sera accepté par adresse IP. Les votes ne respectant pas cette règle ne seront pas comptabilisés et l'utilisateur sera automatiquement disqualifié pour la phase de présélection. Eurostars Hotels se réserve le droit d'annuler les votes en cas de fraude détectée pour les obtenir. L'utilisateur sera immédiatement disqualifié de la catégorie populaire. Les vidéos avec plus 30 % de vues sur Youtube seront étudiées.

2.2 Prix

2.2.1 Les prix seront les suivants :

a. Le premier prix sera composé de :

- 3 500 €

La créativité du scénario, la réalisation, l'intégration de la ville et de l'hôtel ainsi que l'édition seront évaluées.

b. Le deuxième prix sera composé de :

- 1 500 €

La créativité du scénario, la réalisation, l'intégration de la ville et de l'hôtel ainsi que l'édition seront évaluées.

c. 2 Accessits :

- Un week-end vers une destination européenne ou nationale.

La créativité et le message global de la vidéo seront évalués.

d. Accessit prix populaire

- 1 nuit à l'hôtel Eurostars Madrid Tower. Hébergement en chambre double à utiliser pour un week-end. Les vols/déplacements ne sont pas inclus. Prix sous réserve de disponibilité de l'hôtel.

Ce prix sera remis à tous les participants avec des vidéos comptant plus de 300 votes et dans lesquelles apparaît un hôtel Eurostars.

2.3 Les utilisateurs auront accès aux prix seulement à partir de l'inscription et du respect des données sollicitées lors de celle-ci (nom et adresse du courrier électronique) et l'envoi d'une vidéo.

2.4 Toutes les vidéos seront visualisées avant d'être publiées sur la page web afin de garantir que les contenus de ces dernières respectent la loi et ne soient pas offensantes.

2.5 Eurostars Hotels se réserve le droit de ne pas publier certaines vidéos, sans avis préalable, s'il considère qu'elles ne respectent pas les règles précédemment évoquées.

2.6 Toutes les données demandées sont indispensables pour participer à la promotion.

2.7 Les prix ne pourront jamais être échangés par leur valeur économique, sous aucun prétexte.

2.8 Si les données personnelles des gagnants ne sont pas valables, si le /la lauréat/e ne répond pas à l'e-mail de l'annonce sous un délai de 5 jours ouvrables ou si, après s'être entendu sur la remise du prix, ce dernier ne peut pas être attribué pour des raisons indépendantes de la volonté de l'entreprise organisatrice, le prix sera conservé pendant 1 semaine à partir du jour de l'annonce aux gagnant/e. Une fois le délai de 5 jours écoulé, et devant l'impossibilité d'être remis, le prix sera décerné au premier vainqueur suppléant et par ordre décroissant.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 3.1 Les auteurs devront être âgés de plus de 18 ans et de n'importe quelle nationalité. Les employés et familles du Groupe Hotusa ne pourront pas participer.
- 3.2 Les vidéos devront être originales et enregistrées dans l'un des lieux où Eurostars Hotels est présent.
- 3.3 Chaque auteur pourra télécharger trois vidéos maximum, mais une seule par destination sera acceptée. L'organisation pourra éliminer des vidéos lorsqu'elle détectera plus de trois vidéos du concours avec le même auteur.
- 3.4 La durée de la vidéo devra être comprise entre 1 minute minimum et 3 minutes maximum.
- 3.5 Pour le fonctionnement du concours, l'Eurostars Hotels a habilité un site (www.myeurostarscity.com) où les utilisateurs pourront s'inscrire, envoyer les vidéos et voter.
- 3.6 Il est interdit d'utiliser des documents/contenus soumis aux droits de propriété intellectuelle, sans avoir obtenu à l'avance l'autorisation explicite des propriétaires. L'organisation n'assume pas les responsabilités résultant d'une utilisation non-autorisée des documents soumis à copyright. Nous recommandons ainsi l'utilisation de documents -musicaux, photographiques, etc.- enregistrés sous licences libres.
- 3.7 Le participant déclare et garantit être l'unique auteur de la vidéo et titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle concernant cette dernière. L'auteur est ainsi responsable de réunir l'autorisation des personnes pouvant apparaître sur la vidéo, assumant toute réclamation concernant les droits d'image.
- 3.8 Les formats recommandés pour toutes les vidéos participantes sont les suivants : MP4, M4V, MPG, WMV, AVI, MOV. Après le verdict du jury, les lauréats devront remettre à l'organisation un document digital de la plus grande qualité technique possible (HD) garantissant une qualité optimale de reproduction. Les prix gagnants et les accessits devront envoyer leur vidéo.
- 3.9 La présentation des vidéos pour le concours se réalise uniquement à travers le site du prix myeurostarscity.com.
- 3.10 Eurostars Hotels se réserve le droit d'éliminer les vidéos qui par leur participation (1) portent atteinte à la protection des enfants ; (2) envahissent ou perturbent l'intimité de tiers ; (3) induisent, incitent ou promeuvent n'importe quel type d'agissements délictueux, de dénigrement et/ou violence sous n'importe quelle forme ; (4) présentent des messages violents ou pornographiques ; ou (5) sont porteurs de virus ou tout autre code informatique, dossiers ou programmes conçus pour interrompre, détruire ou limiter le fonctionnement de n'importe quel software, hardware ou équipement de télécommunications.
- 3.11 Les vidéos devront être publiées sur Youtube, sur le compte créé par le participant. Cette démarche accomplie, l'URL devra être indiquée dans le formulaire d'inscription au concours.
- Nom complet de l'auteur
 - E-mail
 - Ville (Région)
 - Code postal
 - Pays
 - Téléphone de contact
 - Nom de la ville photographiée
 - Lien de Youtube où se trouve la vidéo

- Destination Eurostars de la vidéo
- Auteur de la vidéo

3.12 Le délai de réception des vidéos expire le 27 avril 2020.

3.13 Les utilisateurs pourront voter pour leurs vidéos favorites via la chaîne Youtube ou les liens partagés sur le microsite. Le délai des votes durera jusqu'au 4 mai 2020.

3.14 Le nombre de votes en cours apparaîtra à côté de chaque vidéo. Les votes pouvant être retirés, il est parfois possible que le nombre de votes diminue. Les vidéos de plus de 300 votes et où apparaissent un hôtel Eurostars seront sûrs d'être primés.

3.15 Le jury ne connaîtra pas l'identité de l'auteur et se guidera exclusivement par des critères esthétiques et de qualité, sans tenir compte des votes reçus lors de la phase préalable.

3.16 Les participants reconnaissent que le verdict du jury est sans appel et renoncent expressément à toute action de réclamation par voie judiciaire ou extrajudiciaire.

3.17 Le verdict du jury sera communiqué personnellement à chacun des gagnants par e-mail ou courrier postal et sera publié sur la page web d'Eurostars Hotels www.myeurostarscity.com et sur le blog www.blog.eurostarshotels.com pendant le mois de mai 2020.

3.18 Les gagnants céderont expressément à Eurostars Hotels les droits de propriété intellectuelle transmissibles de leur œuvre, et plus particulièrement les droits de reproduction, distribution, communication publique et transformation, pour tout le monde et pour le délai maximum autorisé par les normes applicables. Ces conditions sont applicables pour les pièces primées, aussi bien le premier, deuxième et troisième prix mais également les accessits. Eurostars Hotels s'engage à réaliser un usage responsable, toujours en rapport avec le concours et la marque.

3.19 Les prix ne pourront pas être cédés à des tiers et ne pourront jamais être échangés par de l'argent ou par n'importe quel autre type de compensation.

3.20 Il est recommandé que le nom de chaque vidéo publiée sur Youtube suive les critères suivant "#myeurostarscity +titre de la vidéo". Par exemple : #myeurostarscity Bonjour Paris

3.21 Les participants autorisent également la diffusion de leurs vidéos, sur différents médias écrits ou audiovisuels, ayant pour but de décerner le prix ou promouvoir les futures éditions du concours.

3.22 Communication aux gagnants

3.22.1 Les gagnants seront contactés par e-mail.

3.22.2 Les gagnants disposeront d'un délai de 5 jours calendaires maximum pour répondre et communiquer l'acceptation du prix. Ils devront ainsi envoyer sous ce délai le fichier à Eurostars Hotels. Si le prix n'est pas accepté pendant ces 5 jours, il sera remis à la personne suivante sélectionnée, et ainsi de suite.

3.22.4 Les accessits populaires disposeront de 5 jours pour confirmer le prix et envoyer à la marque 3 propositions possibles de dates de week-end. Les accessits devront être acceptés avant le 1er juin 2020. En cas de non-communication avant la date indiquée, l'organisation déduira que le prix a été refusé.

3. RÉSERVATIONS ET RESTRICTIONS

- 4.1 L'ensemble des vidéos publiées par les participants devront respecter les règles établies ici, et en aucun cas pourront être contraires à la Loi, la morale, les bonnes mœurs et l'ordre public, afin que, à titre indicatif et non limitatif, le participant ne puisse pas publier des vidéos à caractère raciste, xénophobe, pornographique, dénigrante, injurieuse, ou qui appellent, tacitement, à l'apologie du terrorisme.
- 4.2 Eurostars Hotels ne seront pas tenus responsables des dommages, pertes ou responsabilités que pourrait souffrir n'importe quel participant ou tiers extérieur au concours et qui découlerait, directement ou indirectement, de la possession, usage ou mauvais usage de la part du gagnant ou participant d'un prix ou de la participation au concours.
- 4.3 La période de réclamation du concours prendra fin 30 jours ouvrables après la fin de ce dernier.
- 4.4 Eurostars Hotels ne sera pas responsable d'un fonctionnement inadéquat ou irrégulier des réseaux de communication électronique ne permettant pas le déroulement normal du concours et ayant pour origine des causes extérieures à Eurostars Hotels (étant ou non imputables à un tiers de mauvaise fois).
- 4.5 Eurostars Hotels ne sera pas non plus responsable des problèmes de transmission ou perte de données non imputables à celles-ci.
- 4.6 N'importe quelle utilisation abusive ou frauduleuse de ces règles aura pour conséquence la disqualification du participant du concours. On en déduira, à titre indicatif et non limitatif, le déroulement d'un abus ou d'une fraude, lorsqu'un participant s'inscrit sur la page web en utilisant une fausse identité ou l'identité de tiers sans leur consentement.
- 4.7 Eurostars Hotels décline toute responsabilité en cas de possible erreur dans les données facilitées par les participants qui empêcherait leur identification ou la remise des prix.
- 4.8 Eurostars Hotels se réserve le droit de réaliser, à n'importe quel moment, des changements pour le bon déroulement du concours. Ces changements, à titre indicatif et non limitatif, peuvent comprendre l'extension de la période du concours, l'inclusion de nouveaux prix ou la modification des conditions d'inscription. Ces modifications seront communiquées sur la page web à tous les visiteurs et par courrier électronique à tous les utilisateurs d'ores et déjà inscrits.

5. DROITS D'IMAGE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 5.1 Tous les participants indiquent être titulaires ou être autorisés à utiliser les droits d'image et de propriété intellectuelle nécessaires pour publier les vidéos correspondantes, et en général, pour participer au concours selon les termes décrits sur ces Règles. Les participants autorisent Eurostars Hotels à diffuser leur image et leur nom sur ses plateformes, avec l'objectif de promouvoir les vidéos participantes pendant la période en vigueur du concours sans que ces activités ne leurs confèrent un droit de rémunération ou n'importe quel bénéfice à l'exception de la remise du prix gagné, selon les Règles.
- 5.2 Les gagnants des différentes catégories (premier prix, deuxième prix, troisième prix, et accessits populaires) cèdent à Eurostars Hotels, sans aucune limite matérielle, de temps, géographique ou autres (et, en particulier, par le temps de durée légale des droits, et pour tous les pays dans le monde), et sur n'importe quel média (à caractère indicatif, non limitatif, l'exploitation via Internet et Internet pour téléphone portable), la totalité des droits de propriété intellectuelle et droits d'image de la vidéo envoyée par l'utilisateur.

- 5.3 Les droits cédés ci-dessus pourront être exercés sur la totalité ou une partie de l'œuvre, sans aucun type de limite, et gratuitement.
- 5.4 Les participants affirment et garantissent que les images et les vidéos incluses sur la page web et la cession accordée par la participation au concours n'enfreignent pas les droits de tiers, et en particulier les droits de propriété intellectuelle ou industrielle, droits sur la propre image, droits sur les données personnelles. Ces éléments ne devront pas être contraires à la loi ni aux bonnes mœurs ; et préserveront Eurostars Hotels indemne et n'importe quel tiers face à toutes réclamations.

6. PROTECTIONS DES DONNÉES

- 6.1 Les données des participants au concours et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la Loi Organique 15/1999, du 13 décembre de Protection des Données de caractère personnel (abrégé par la suite "LOPD") et du Décret Royal 1720/2007, du 21 décembre, par lequel est approuvé le règlement du déroulement de la loi organique 15/1999, du 13 décembre, de protection des données de caractère personnel (abrégé par la suite "RDLOPD").
- 6.2 Afin de pouvoir gérer la remise des prix respectifs, Eurostars Hotels informe les gagnants qu'ils donneront l'accès à leurs données personnelles à Eurostars Hotels.
- 6.3 Eurostars Hotels établira des mesures propres techniques et organisatrices nécessaires pour garantir la sécurité que doivent assurer les fichiers automatisés, les centres de traitement, locaux, équipes, systèmes, programmes et personnes intervenant dans le processus automatique des données à caractère personnel de façon légale et réglementaire à l'avance.
- 6.4 Les participants pourront exercer à n'importe quel moment, les droits d'accès, rectification, annulation ou opposition prévus dans la LOPD. Dans ce cas précis, ils devront adresser une demande par écrit à l'adresse suivante : Eurostars Hotels C/Mallorca, 351 08013 Barcelone, accompagnée d'une photocopie de leur carte d'identité ou Passeport ou document valable qui les identifient. Il leur faudra aussi expliquer en quoi consiste précisément leur demande, indiquer l'adresse pour toutes notifications, la date et leur signature, et les documents justificatifs.
- 6.5 L'indication correcte des données personnelles des gagnants est obligatoire pour la gestion du prix. Les indications fausses ou erronées de données personnelles donneront le droit aux organisateurs du concours de disqualifier le gagnant et/ou disposer du prix correspondant.

7. ACCEPTATION DES RÈGLES ET LOI APPLICABLE

L'enregistrement sur la page web via le formulaire entraîne l'acceptation totale de l'Avis Légal de la page web, sa Politique de Confidentialité et des Règles indiquées ici, lesquelles sont appliquées et interprétées selon la législation espagnole.

8. AUTRES RÈGLES

- 8.1 Les Règles indiquées ici seront disponibles sur la page web www.myeurostarscity.com
- 8.2 En cas de question, commentaire ou réclamation en relation avec le fonctionnement de cette promotion ou de la page web de la promotion, les utilisateurs devront s'adresser via courrier électronique à l'adresse suivante : comunidad@eurostarshotels.com